



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATORZIÈME** jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-SEPT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Joshua Richer, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Valérie Manseau, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 11 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

Les membres du conseil font, à tour de rôle, lecture du serment de la personne élue devant l'assistance.

2.0

2017-11-8327

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé avec l'ajout suivant au point 14.02 à savoir :

Nomination de Monsieur Jean-Sébastien Roby à titre de personnel ad hoc pour les fins d'un mandat particulier

ADOPTÉE

3.0

2017-11-8328

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

<u>3.02</u>	<p><u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u></p> <p>Note :</p> <p>Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.</p>										
<u>4.0</u>	<p><u>RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)</u></p>										
<u>4.01</u>	<p><u>Rapport des délégations de pouvoir (4.01)</u></p> <p>La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'octobre 2017 conformément à l'article 555.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'Annexe A. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Dany Brodeur :</td> <td style="text-align: right;">17 800,58 \$</td> </tr> <tr> <td>Karine Duhamel :</td> <td style="text-align: right;">1 269,73 \$</td> </tr> <tr> <td>Christopher Goodsell :</td> <td style="text-align: right;">992,53 \$</td> </tr> <tr> <td>Michael Houle :</td> <td style="text-align: right;">690,90 \$</td> </tr> <tr> <td>Valérie Manseau :</td> <td style="text-align: right;">191,47 \$</td> </tr> </table>	Dany Brodeur :	17 800,58 \$	Karine Duhamel :	1 269,73 \$	Christopher Goodsell :	992,53 \$	Michael Houle :	690,90 \$	Valérie Manseau :	191,47 \$
Dany Brodeur :	17 800,58 \$										
Karine Duhamel :	1 269,73 \$										
Christopher Goodsell :	992,53 \$										
Michael Houle :	690,90 \$										
Valérie Manseau :	191,47 \$										
<u>4.02</u>	<p><u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u></p> <p>La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre de l'an 2017, lequel est joint à la présente sous l'Annexe B.</p>										
<u>4.03</u>	<p><u>Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)</u></p> <p>La trésorière dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>, lesquels sont joints à la présente sous l'Annexe C.</p>										
<u>4.04</u>	<p><u>Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil (4.04)</u></p> <p>Note :</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils doivent déposer une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dans un délai de 60 jours suivant la proclamation de leur élection, conformément aux articles 357 et suivants de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>.</p>										
<u>5.0</u>	<p><u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u></p> <p>Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.</p> <table style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOM</th> <th style="text-align: left;">SUJET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>G. Daviau</td> <td>Acquisition d'un camion « unité de secours »</td> </tr> <tr> <td>B. Goodsell</td> <td>Demande d'un don de 300 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël</td> </tr> </tbody> </table>	NOM	SUJET	G. Daviau	Acquisition d'un camion « unité de secours »	B. Goodsell	Demande d'un don de 300 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël				
NOM	SUJET										
G. Daviau	Acquisition d'un camion « unité de secours »										
B. Goodsell	Demande d'un don de 300 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël										



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2017-11-8329

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en octobre 2017 : 303 539,51 \$

Comptes à payer en novembre 2017 : 233 132,02 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 octobre 2017, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2017-11-8330

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 (6.03)

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 heures :

15 janvier

5 février

5 mars

3 avril

7 mai

4 juin

3 juillet

6 août

4 septembre

1^{er} octobre

5 novembre

3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

6.04
2017-11-8331

Nomination des maires suppléants pour les années 2017 à 2021 (6.04)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner un maire suppléant conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, en assemblée plénière, que les conseillers suivants siègeraient aux périodes ci-après décrites :

- Du 14 novembre 2017 au 16 mars 2018 : Paul Stuart
- Du 17 mars 2018 au 13 juillet 2018 : Frances Bonenfant
- Du 14 juillet 2018 au 16 novembre 2018 : Guy Ouellet
- Du 17 novembre 2018 au 15 mars 2019 : Deborah Bishop
- Du 16 mars 2019 au 12 juillet 2019 : Hélène Hamel
- Du 13 juillet 2019 au 15 novembre 2019 : Joshua Richer
- Du 16 novembre 2019 au 13 mars 2020 : Paul Stuart
- Du 14 mars 2020 au 10 juillet 2020 : Frances Bonenfant
- Du 11 juillet 2020 au 13 novembre 2020 : Guy Ouellet
- Du 14 novembre 2020 au 12 mars 2021 : Deborah Bishop
- Du 13 mars 2021 au 9 juillet 2021 : Hélène Hamel
- Du 10 juillet 2021 au 6 novembre 2021 : Joshua Richer;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Hélène Hamel et Joshua Richer pour agir à titre de maire suppléant aux périodes déterminées ci-dessus.

QUE la greffière transmette à la MRC de Memphrémagog et à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog une copie de la résolution afin de permettre au maire suppléant, en l'absence du maire, de siéger à la table des séances de la MRC de Memphrémagog et de signer tout document requis par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

ADOPTÉE

6.05
2017-11-8332

Contrat de service avec l'entreprise HB archivistes pour la gestion des documents et des archives de la municipalité (6.05)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise HB archivistes a fait parvenir une offre de services à la Ville, le 25 octobre 2017 par laquelle elle offrait de nouveau ses services à la municipalité en tant que gestionnaire des documents et des archives pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 1 027,14 \$, taxes en sus par période de 4 jours ou 60 \$ par l'heure, taxes en sus, pour effectuer la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner un mandat de 4 jours;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

QUE le conseil autorise la dépense de **1 027,14 \$**, taxes en sus, pour les services d'archivage de HB archivistes, pour une période de 4 jours, comprenant la mise à jour du calendrier de conservation des documents de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2018, volet Greffe.

ADOPTÉE

6.06
2017-11-8333

Nomination d'un auditeur indépendant pour l'année 2017 (6.06)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de nommer un auditeur indépendant pour l'exercice 2017;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de services en date du 20 octobre 2017;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur indépendant pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant au 31 décembre 2017, pour un coût de **16 900 \$**, taxes et débours en sus, le tout selon les termes de l'offre de services en date du 20 octobre 2017 et conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*. La dépense est à prévoir au budget Administration 2018.

ADOPTÉE

6.07
2017-11-8334

Nomination des conseillers municipaux aux divers comités (6.07)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme les conseillers aux comités suivants :

- **Administration :** Frances Bonenfant et Joshua Richer
- **Loisirs et culture :** Deborah Bishop et Hélène Hamel
- **Transport routier :** Guy Ouellet et Paul Stuart
- **Sécurité publique :** Paul Stuart et Guy Ouellet

QUE toutes résolutions antérieures concernant ces comités soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

6.08
2017-11-8335

Octroi d'un don à l'École primaire Sunnyside pour l'utilisation de locaux dans le cadre des élections municipales 2017 (6.08)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des élections municipales 2017, le scrutin ainsi que le vote par anticipation tenus respectivement le 5 novembre 2017 et le 29 octobre 2017 ont eu lieu au gymnase de l'École primaire Sunnyside;

CONSIDÉRANT QUE l'École primaire Sunnyside ne facture rien à la Ville pour la location et l'entretien ménager du gymnase;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un don de **750 \$** à l'École primaire Sunnyside pour compenser les inconvénients reliés à l'utilisation du gymnase à titre de salle pour la tenue des deux journées de scrutin. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.09
2017-11-8336

Amendement à la résolution 2017-09-8264 intitulée « Tarification de la rémunération du personnel électoral 2017 » (6.09)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 2017-09-8264 la table de rémunération ci-dessous :

Président d'élection :	2 621,00 \$
Secrétaire d'élection :	1 965,75 \$
Scrutateur :	23,15 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	18,34 \$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	16,50 \$/heure
Membre d'une commission de révision :	19,52 \$/heure
Secrétaire d'une commission de révision :	18,04 \$/heure
Agent réviseur d'une commission de révision :	15,01 \$/heure
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	21,44 \$/heure
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :	15,40 \$/heure
Personnel de soutien	52,50 \$/pour les deux jours de scrutin

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire du préposé à l'information et au maintien de l'ordre ne reflète pas l'ampleur et l'importance de sa tâche;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la résolution 2017-09-8264 soit amendée de façon à modifier le salaire horaire du préposé à l'information et au maintien de l'ordre comme suit :

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	23,15 \$/heure
---	----------------

Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2017-11-8337

Règlement n° 2017-202 intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2018 » – Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 2017-202 intitulé : « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2018 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville de Stanstead à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2018, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Ville.

7.02

2017-11-8338

Règlement n° 2017-203 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2018 » – Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Guy Ouellet* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2017-203 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2018 » sera déposé.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2018.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2017-11-8339

Nomination de délégués pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (8.01)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 19 h 23.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2017, la résolution 2017-09-8291, autorisant ainsi la création et l'adhésion de la Ville à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après « Régie incendie de l'Est »);

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'entente intermunicipale créant la Régie incendie de l'Est, la Ville doit nommer un délégué ainsi qu'un délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration de celle-ci;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme le maire Philippe Dutil comme délégué de la Ville de Stanstead, et le conseiller Paul Stuart comme délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie incendie de l'Est.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège, il est 19 h 24.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

8.02
2017-11-8340

Embauche d'un brigadier scolaire au passage piétonnier de la rue Parc pour assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières – Monsieur André Benoit (8.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un brigadier scolaire au passage piétonnier de la rue Parc, lequel devra assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières lorsqu'ils traverseront la rue afin de se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a rencontré des candidats et que leur choix s'est arrêté sur Monsieur André Benoit;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur André Benoit pour une durée indéterminée à titre brigadier scolaire au passage piétonnier de la rue Parc pour assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité civile.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail avec Monsieur André Benoit.

ADOPTÉE

8.03
2017-11-8341

Embauche d'une brigadière scolaire au passage piétonnier de la rue Parc pour assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières – Madame Holly Carrière (8.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'une brigadière scolaire au passage piétonnier de la rue Parc, laquelle devra assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières lorsqu'ils traverseront la rue afin de se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a rencontré des candidats et que leur choix s'est arrêté sur Madame Holly Carrière;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Madame Holly Carrière pour une durée indéterminée à titre brigadière scolaire au passage piétonnier de la rue Parc pour assurer la sécurité des élèves de l'École Jardin-des-Frontières. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité civile.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail avec Madame Holly Carrière.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

8.04
2017-11-8342

Nomination d'un représentant municipal afin de siéger au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead – Monsieur Paul Stuart (8.04)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la résolution 2017-07-8224 le mandat de Monsieur Paul Stuart comme représentant municipal au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead se terminait le 4 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit par conséquent nommer un représentant municipal afin de siéger au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme le conseiller Paul Stuart pour siéger sur le conseil d'administration d'Ambulances Stanstead pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 14 novembre 2019.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination de représentants municipaux afin de siéger au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

8.05
2017-11-8343

Nomination d'un représentant municipal afin de siéger au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead – Monsieur Philippe Dutil (8.05)

Le maire, Philippe Dutil, se retire. Il est 19 h 29.

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par la résolution 2017-07-8224, a reconduit le mandat de Monsieur Philippe Dutil en tant que représentant municipal afin d'occuper le siège numéro 4 au conseil d'administration d'Ambulance Stanstead jusqu'au 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017 et que Monsieur Philippe Dutil a été réélu au poste de maire de la Ville de Stanstead;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil confirme le mandat de Monsieur Philippe Dutil pour agir à titre de représentant municipal afin d'occuper le siège numéro 4 au conseil d'administration d'Ambulance Stanstead jusqu'au 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE

Le maire, Philippe Dutil, reprend son siège, il est 19 h 30.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2017-11-8344

Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme EXP afin réaliser les plans généraux des services souterrains d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires de la Ville de Stanstead incluant les secteurs de Beebe, de Rock Island et de Stanstead Plain (9.01)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la géolocalisation des infrastructures souterraines appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre 2017, Monsieur Olivier St-Amour, chargé de projet pour la firme EXP a fait parvenir à la Ville une offre de services professionnels visant la réalisation de ces plans pour un montant 19 110 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme EXP au montant **19 110 \$**, taxes en sus, afin de réaliser les plans généraux des services souterrains d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires de la ville de Stanstead incluant les secteurs de Beebe, de Rock Island et de Stanstead Plain. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

ADOPTÉE

9.02

2017-11-8345

Déneigement de la rue Fisher pour la saison hivernale 2017-2018 (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services de déneigement de la rue Fisher pour la saison hivernale 2017-2018 de la part de l'entreprise Ferme Michel Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE le circuit de déneigement mesure approximativement 0,7 kilomètre;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'entreprise Ferme Michel Bélanger pour le déneigement de la rue Fisher, soit sur une distance approximative de 0,7 kilomètre pour la saison hivernale 2017-2018, le tout pour un montant de **800 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport Routier.

QUE le coût de cet entretien inclut à la fois le service de déneigement et de chargement, la main-d'œuvre, la machinerie et les matériaux (sable) ainsi que l'installation des balises et clôtures à neige, si nécessaire.

ADOPTÉE

9.03

2017-11-8346

Achat d'un compresseur pour le département des travaux publics (9.03)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant de **3 393 \$**, taxes en sus, prévue à la soumission portant le numéro 14801 de l'entreprise Compresseurs Robitaille, datée du 8 octobre 2017. Cette dépense vise l'achat d'un compresseur pour le département des travaux publics et elle est à prévoir au budget Voirie.

ADOPTÉE



10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2017-11-8347

Octroi du contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des ordures ménagères, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 7 novembre 2017 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, la greffière confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la Ville et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes en sus)
<u>Sani-Estrie</u>	
Option A	92 769,32 \$
Option B	89 658,64 \$
Option C	79 383,64 \$
<u>Transport Arlie C. Fearon</u>	
Option A	55 126,40 \$
Option B	52 270,40 \$
Option C	50 814,40 \$

CONSIDÉRANT QUE les options sont les suivantes :

Option A

- Une (1) collecte des ordures ménagères une fois toutes les deux semaines;
- Une (1) collecte des déchets volumineux non métalliques une fois toutes les deux semaines, intégrée en même temps que la collecte des ordures ménagères pour les unités résidentielles seulement;
- Deux (2) collectes spéciales par année pour les déchets volumineux métalliques;
- Une(1) collecte spéciale par année pour les arbres de Noël;

Option B

- Une (1) collecte des ordures ménagères une fois toutes les deux semaines;
- Deux (2) collectes spéciales par année pour les déchets volumineux non métalliques pour les unités résidentielles seulement;
- Deux (2) collectes spéciales par année pour les déchets volumineux métalliques pour les unités résidentielles seulement;
- Une (1) collecte spéciale par année pour les arbres de Noël;

Option C

- Une (1) collecte des ordures ménagères une fois toutes les deux semaines;
- Aucune collecte des déchets volumineux, qu'ils soient métalliques ou non métalliques;
- Une (1) collecte spéciale par année pour les arbres de Noël;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, retient l'option C et octroie à Transport Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2018, selon les spécifications du devis soumis par la Ville pour la somme de **50 814,40 \$**, taxes en sus. Le montant est à prévoir au budget 2018, Hygiène du milieu.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2018, le tout selon les modalités et conditions établies.

ADOPTÉE

10.02
2017-11-8348

Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières recyclables, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 7 novembre 2017, à 11 h 06;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, la greffière confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la Ville et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes en sus)
Sani-Estrie	95 430,95 \$
Transport Arlie C. Fearon	54 575,10 \$

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues octroie à Transport Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2018, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **54 575,10 \$**, taxes en sus. Le montant est à prévoir au budget 2018, Hygiène du milieu.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2018, le tout selon les modalités et conditions établies.

ADOPTÉE

10.03
2017-11-8349

Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières organiques (10.03)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières organiques, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 7 novembre 2017, à 11 h 07;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit celles des entreprises Sani-Estrie, Les Transports Stanley Taylor 2015 et Transport Arlie C. Fearon;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, la greffière constate que seulement deux (2) des soumissions reçues sont conformes au devis soumis par la Ville et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

Soumissionnaires	Prix total (taxes en sus)
Sani-Estrie	77 200,70 \$
Transport Arlie C. Fearon	38 857,21 \$

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil après avoir pris connaissance des soumissions reçues accorde à l'entreprise Transport Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques pour l'année 2018, selon les spécifications du devis soumis par la Ville pour la somme de **38 857,21 \$**, taxes en sus. Le montant est à prévoir au budget 2018, Hygiène du milieu.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques pour l'année 2018, le tout selon les modalités et conditions établies.

ADOPTÉE

10.04
2017-11-8350

Nomination de représentants pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (10.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook et qu'elle doit mandater un représentant;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme le maire Philippe Dutil comme représentant de la Ville de Stanstead, et le conseiller Guy Ouellet comme représentant substitut au conseil de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination des représentants de la Ville au conseil de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

10.05
2017-11-8351

Achat d'un débitmètre d'égout destiné à la station de traitement des eaux de Rock Island dans le cadre du projet de mise à niveau de cette station et de la subvention du programme FEPTEU (10.05)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, octroyait à la Ville, le 22 février 2017 une aide financière de 2 334 375 \$ pour la mise à niveau des trois (3) stations de traitement des eaux usées de la Ville dans le cadre du programme FEPTEU ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant de **22 583,09 \$**, taxes en sus, prévue à la soumission portant le numéro QQ08032017 de l'entreprise Cancopass, datée du 9 novembre 2017. Cette dépense vise l'achat d'un débitmètre d'égout destiné à la station de traitement des eaux de Rock Island dans le cadre du projet de mise à niveau de cette station et de la subvention du programme FEPTU. La dépense est appropriée à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2017-11-8352

Nomination des représentantes municipales pour le comité d'embellissement (11.01)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme les conseillères Deborah Bishop et Hélène Hamel, à titre de représentantes municipales pour le comité d'embellissement. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 6 novembre 2021.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination de représentants de la Ville pour le comité d'embellissement soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

11.02

2017-11-8353

Concours « Féerie de Noël » du comité d'embellissement (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement organise, dans le cadre de la période des fêtes, un concours annuel pour récompenser les plus belles décorations extérieures des résidences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont traditionnellement distribués aux gagnants dans chacun des secteurs de la Ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville attribue un montant de **300 \$** au comité d'embellissement de Stanstead à titre de contribution au concours « Féerie de Noël », ce montant devant être distribué aux gagnants de chacun des secteurs à raison de **100 \$** par secteur. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

11.03
2017-11-8354

Demande du Club de Quad Frontières Estrie de circuler sur le chemin Fairfax (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le Club de Quad Frontières Estrie a adressé une demande écrite, par courriel, en date du 26 octobre 2017 à la directrice générale dans le but d'obtenir l'autorisation de circuler sur la portion du chemin Fairfax appartenant à la Ville;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le Club de Quad Frontières Estrie, pour la saison hivernale 2017-2018, de circuler sur la portion du chemin Fairfax appartenant à la Ville. Le Club devra entreprendre les démarches requises pour obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour le segment du chemin Fairfax n'appartenant pas à la Ville.

ADOPTÉE

11.04
2017-11-8355

Démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) – Nomination des responsables (11.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 août 2017, la résolution 2017-08-8256 concernant l'adhésion de la Ville à la démarche « Municipalité amie des aînés » (ci-après « MADA »);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille exige la nomination d'un élu responsable et d'une personne responsable du volet administratif pour le dépôt de la demande de soutien à la démarche MADA;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate Hélène Hamel, élue municipale responsable de la démarche MADA.

QUE le conseil mandate Marise Trépanier, en tant que personne responsable du volet administratif de la démarche MADA.

QUE le conseil autorise Marise Trépanier, responsable du volet administratif ou en son absence la directrice générale, à signer la convention d'aide financière, la reddition de comptes ainsi que tous les documents requis pour réaliser la démarche MADA conformément aux exigences du ministère de la Famille.

ADOPTÉE

11.05
2017-11-8356

Embauche de Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Beebe (11.05)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jérémie Fluet occupait le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Beebe lors des saisons d'hiver précédentes et qu'il a manifesté son intérêt à être de nouveau le responsable pour la saison hivernale 2017-2018;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

QUE le conseil embauche Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable de la patinoire extérieure du secteur de Beebe pour la saison hivernale 2017-2018 aux conditions établies dans le contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture de l'année en cours et est à prévoir au budget Loisirs et culture 2018.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à procéder à la signature dudit contrat.

QUE la Ville constate que Monsieur Jérémie Fluet est une personne physique qui exerce sa charge dans le cadre d'une activité municipale et doit être inclus à titre d'assuré dans la police d'assurance de dommages et demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de cet employé.

ADOPTÉE

11.06
2017-11-8357

Embauche de Monsieur Nicholas Langevin à titre de responsable de la patinoire extérieur du secteur Stanstead (11.06)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicholas Langevin a occupé le poste de responsable de la patinoire extérieur du secteur Stanstead pour la saison hivernale 2016-2017 et qu'il a manifesté son intérêt à être de nouveau le responsable pour les plages horaires de soir durant la saison hivernale 2017-2018;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche Monsieur Nicholas Langevin à titre de responsable de la patinoire extérieur du secteur Stanstead pour les plages horaires de soir durant la saison hivernale 2017-2018 aux conditions établies dans le contrat de travail, lequel est déposé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même budget Loisirs et culture 2018.

QUE le conseil mandate le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à procéder à la signature de ce contrat de travail.

QUE la Ville constate que Monsieur Nicholas Langevin est une personne physique qui exerce sa charge dans le cadre d'une activité municipale et doit être inclus à titre d'assuré dans la police d'assurance de dommages et demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de cet employé.

ADOPTÉE

11.07
2017-11-8358

Nomination des représentants municipaux concernant le Parc commémoratif Weir (11.07)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme le maire, et les conseillers Hélène Hamel et Joshua Richer, à titre de représentants municipaux de la Ville de Stanstead afin d'assister aux réunions annuelles du Parc commémoratif Weir. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 14 novembre 2019.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination des représentants de la Ville afin d'assister aux réunions annuelles et siéger au comité d'administration du Parc commémoratif Weir soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

11.08
2017-11-8359

Appui au projet de sculpture de pierre au Parc de la paix à Nagasaki au Japon et à la demande de soutien culturel et financier au premier ministre du Canada (11.08)

CONSIDÉRANT QUE l'année 2020 marquera le 75^e anniversaire du lancement de la bombe atomique sur les villes Nagasaki et Hiroshima au Japon;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la Paix à Nagasaki accueille plusieurs statuts donnés par divers pays en symbole de leur support et en guise de commémoration aux victimes, mais qu'aucune ne provient du Canada;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Irvine a discuté avec le maire de l'opportunité pour la Ville de participer à un projet de sculpture de pierre destiné à être offert au Parc de la paix à Nagasaki au Japon en 2020 dans le cadre du 75^e anniversaire du lancement de la bombe atomique en symbole du support du Canada et en guise de commémoration aux victimes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une belle occasion pour la Ville de Stanstead de représenter le Canada sur la scène internationale et de promouvoir les possibilités artistiques qu'offre le granite;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie le projet de sculpture de pierre pour le Parc de la paix à Nagasaki au Japon.

QUE le conseil entérine le projet de lettre adressée au premier ministre du Canada afin de solliciter le soutien culturel et financier nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de sculpture.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2017-11-8360

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'octobre 2017.

12.03
2017-11-8361

Demande de modification d'une enseigne – 67, rue Principale - PIIA n° 2017-10 (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 67, rue Principale a déposé une demande de modifications extérieures en bonne et due forme, laquelle porte le numéro 2017-10 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à modifier l'enseigne existante sur l'auvent pour appliquer une teinture marine sur le tissu et refaire le lettrage;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la modification améliorera la façade du bâtiment et que la structure de l'auvent ne sera pas modifiée;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée s'intègre bien et que les critères du PIIA sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de modifications extérieures au 67, rue Principale, afin d'autoriser la modification de l'enseigne existante sur l'auvent pour appliquer une teinture marine sur le tissu et refaire le lettrage.

ADOPTÉE

12.04
2017-11-8362

Octroi d'un mandat à l'entreprise Dufault et Gobeil électriciens afin de procéder aux travaux électriques nécessaires à l'installation d'une borne de recharge rapide de type 400 volts pour véhicules électriques (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, lors de sa séance ordinaire du 7 août 2017, la résolution 2017-08-8253 par laquelle il autorisait l'acquisition d'une borne de recharge rapide de type 400 volts pour véhicules électriques en partenariat avec Hydro-Québec et le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette entente, la Ville s'engageait à solliciter une ou des soumissions pour la réalisation des travaux d'infrastructure électrique préalables à l'installation de la borne;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Dufault et Gobeil électriciens a transmis, le 25 octobre 2017, une offre de services pour procéder auxdits travaux pour un montant de 21 695 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires Hydro-Québec et ministère des Transports assume les coûts d'acquisition et d'installation jusqu'à concurrence du coût de la borne pour le partenaire Hydro-Québec et d'un montant maximal de 40 000 \$ pour le partenaire ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2017, la résolution 2017-10-8320 afin de procéder à l'installation de la borne sur l'immeuble du Marché Tradition (Immobilier BM Lagassé) situé au 14, chemin de Fairfax;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Dufault et Gobeil électriciens afin de procéder aux travaux électriques nécessaires à l'installation de la borne de recharge rapide de type 400 volts pour véhicules électriques sur l'immeuble du Marché Tradition (Immobilier BM Lagassé) situé au 14, chemin de Fairfax, selon les termes de l'offre de services transmise le 25 octobre 2017, pour un montant de 21 695 \$, taxes en sus. La dépense est à prévoir au budget Transport.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

12.05
2017-11-8363

Nomination de conseillères municipales au comité consultatif d'urbanisme (12.05)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme les conseillères Deborah Bishop et Frances Bonenfant pour siéger au comité consultatif d'urbanisme. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 14 novembre 2019.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination de conseillers pour siéger à ce comité soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

12.06
2017-11-8364

Nomination de conseillers municipaux au comité de démolition (12.06)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme le maire ainsi que les conseillères Deborah Bishop et Frances Bonenfant pour siéger au comité de démolition ainsi que les conseillers Hélène Hamel et Guy Ouellet pour agir à titre de membres substitués. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 14 novembre 2018, le tout conformément au Règlement n° 2014-172 relatif à la démolition.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination de conseillers pour siéger à ce comité soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE

12.07
2017-11-8365

Nomination d'une conseillère municipale pour le comité Village-relais (12.07)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme la conseillère Hélène Hamel pour siéger au comité Village-relais composé de la conseillère et de l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Son mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 6 novembre 2021.

QUE toutes résolutions antérieures concernant la nomination d'un conseiller pour ce comité soient abrogées et sans effet.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

GREFFIÈRE

MAIRE

<u>13.0</u>	<u>CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)</u>				
	Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.				
<u>14.0</u>	<u>VARIA (14.0)</u>				
<u>14.01</u>	<u>Mention spéciale du conseil concernant l'excellent travail réalisé par le personnel électoral lors des élections municipales 2017 (14.01)</u>				
	Le conseil remercie le personnel électoral ayant travaillé dans le cadre des élections municipales 2017. Il salue leur dévouement et l'excellent travail effectué lors des journées de scrutin.				
<u>14.02</u> <u>2017-11-8366</u>	<u>Nomination de Monsieur Jean-Sébastien Roby à titre de personnel ad hoc pour les fins d'un mandat particulier (14.02)</u>				
	CONSIDÉRANT QUE la Ville a présentement un projet visant l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable en cours et que l'expertise de Monsieur Jean-Sébastien Roby est pertinente à cette fin;				
	<i>Il est proposé par Guy Ouellet Appuyé par Frances Bonenfant Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i>				
	QUE le conseil nomme Monsieur Jean-Sébastien Roby à titre de personnel ad hoc pour les fins de ce mandat.				
	ADOPTÉE				
<u>14.03</u> <u>2017-11-8367</u>	<u>Octroi d'un don pour l'organisation d'une fête de Noël (14.03)</u>				
	CONSIDÉRANT QU' un regroupement de citoyens souhaite obtenir un don pour organiser une fête de Noël en décembre 2017;				
	<i>Il est proposé par Paul Stuart Appuyé par Guy Ouellet Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i>				
	QUE le conseil octroie un don de 300 \$ pour l'organisation d'une fête de Noël par un regroupement de citoyens. Le montant sera versé sur présentation des pièces justificatives à la trésorière. Le montant de cette dépense est approprié au budget Loisirs et culture.				
	ADOPTÉE				
<u>15.0</u>	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)</u>				
	Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> .				
	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="354 2276 893 2314">NOM</td> <td data-bbox="925 2276 1573 2314">SUJET</td> </tr> <tr> <td data-bbox="354 2343 893 2381">G. Daviau</td> <td data-bbox="925 2343 1573 2446">Plans généraux des services souterrains d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires de la Ville de Stanstead</td> </tr> </table>	NOM	SUJET	G. Daviau	Plans généraux des services souterrains d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires de la Ville de Stanstead
NOM	SUJET				
G. Daviau	Plans généraux des services souterrains d'eau potable, d'égouts pluviaux et sanitaires de la Ville de Stanstead				



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 NOVEMBRE 2017**

MAIRE

G. O'Shaughnessy

Durée du mandat des membres du comité
de démolition

G. Daviau

Taux de participation aux élections
municipales 2017

A.-J. Bédard

Nomination d'élus municipaux pour
l'association des loisirs

G. Daviau

Dos d'âne sur la rue Passenger

L. Boivert

Projet de sculpture de pierre au Parc de la
paix à Nagasaki au Japon

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2017-11-8368

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Valérie Manseau,
Greffière